



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/558  
18 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1096 (1997) du 30 janvier 1997, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une nouvelle période prenant fin le 31 juillet 1997, et m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé et de lui présenter trois mois après la date d'adoption de la résolution un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), y compris les opérations de la MONUG, ainsi que des recommandations concernant la nature de la présence des Nations Unies. J'ai donc soumis un rapport au Conseil de sécurité le 25 avril 1997 (S/1997/340). Le présent rapport fait le point de la situation au 10 juillet 1997 et contient des recommandations concernant le processus de rétablissement de la paix et le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

#### **II. ASPECTS POLITIQUES**

2. Les problèmes essentiels du processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie, tels que le futur statut politique de l'Abkhazie et le retour des réfugiés et des personnes déplacées, n'ont toujours pas trouvé de solution. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies, la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont déployé durant la période examinée des efforts vigoureux afin de revitaliser le processus de paix.

3. Comme j'en avais indiqué l'intention au Conseil de sécurité dans mon rapport du 25 avril 1997 (S/1997/340, par. 39), j'ai nommé M. Liviu Bota Représentant spécial résident du Secrétaire général à compter du 1er juillet 1997. M. Bota, qui succède à l'Ambassadeur Edouard Brunner, mon ancien Envoyé spécial, sera en poste à Tbilissi et à Soukhoumi et continuera de diriger la MONUG.

4. Dans un certain nombre de déclarations faites depuis la parution de mon précédent rapport, le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes ont réaffirmé leur volonté de résoudre le conflit par des moyens politiques et ont exprimé leur appui à l'égard d'un rôle plus actif de l'Organisation des

Nations Unies dans le processus de paix. Une position analogue a été adoptée par la Fédération de Russie durant ma visite à Moscou à la mi-mai 1997. Le mois suivant, le Président Boris Eltsine a confirmé cette position lors de la réunion du G-8 à Denver (États-Unis d'Amérique) en appuyant le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie). En particulier, les deux parties au conflit, les cinq gouvernements membres du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et l'OSCE souscrivent à l'initiative que j'ai prise de convoquer une réunion de haut niveau sur le conflit afin de définir les domaines dans lesquels des progrès politiques tangibles pourraient être accomplis, en particulier sur le plan des questions concrètes. La réunion aura lieu à Genève du 23 au 25 juillet 1997, sous la présidence de mon Représentant spécial pour la Géorgie et avec la participation des deux parties au conflit, de la Fédération de Russie en qualité de facilitateur, de l'OSCE et de représentants des États appartenant au Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie.

5. Au début du mois de mai 1997, une délégation du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, dirigée par l'Ambassadeur Guennadi Ilitchev, s'est rendue à Soukhoumi et s'est entretenu avec les dirigeants abkhazes. En juin, la Fédération de Russie a organisé à Moscou des consultations intensives entre la Géorgie et l'Abkhazie au sujet d'un projet de document établi par les facilitateurs russes et intitulé "Protocole de règlement entre la Géorgie et l'Abkhazie", qui contient les principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit. Le Ministre géorgien des affaires étrangères, M. Irakli Menagarachvili, et le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, ont pris part à ces consultations. Les délégations ont quitté Moscou le 20 juin 1997 sans parvenir à un accord sur le texte du protocole, bien qu'ait été signalé un certain rapprochement entre les positions des deux parties. Les contacts et les entretiens officieux sur la question se sont poursuivis. Au début de juillet, le Secrétaire adjoint du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, M. Boris Berezovski, s'est rendu deux fois à Tbilissi et à Soukhoumi et s'est entretenu avec le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes afin d'essayer une nouvelle fois de faire avancer le processus de paix. Lors de sa seconde visite à Soukhoumi, M. Berezovski était accompagné par le Président du Parlement géorgien, M. Zurab Zhvania, et le représentant du Président de la Géorgie pour le processus de paix, l'Ambassadeur Vazha Lordkipanidze.

6. La partie abkhaze a proposé que les deux parties au conflit concluent un traité en vue de renoncer à l'emploi de la force. La partie géorgienne n'a pas jugé ce traité nécessaire, étant donné que les documents signés auparavant indiquaient déjà la volonté des deux parties de résoudre tous les problèmes existants par des moyens pacifiques.

7. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 27 mai 1997 devant le Parlement, le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, a suggéré de convoquer une conférence internationale sur l'Abkhazie (Géorgie) sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Selon le Président, cette conférence pourrait être organisée et accueillie par la Fédération de Russie et rassemblerait les parties au conflit, l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE, le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et, le cas échéant, d'autres gouvernements intéressés. Des représentants des républiques de la Fédération de Russie qui forment le Caucase du Nord pourraient avoir le statut d'observateur.

8. Le Président Edouard Chevardnadze et d'autres dirigeants géorgiens ont déclaré à diverses reprises qu'il ne serait pas possible que la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) continue d'être présente dans la zone du conflit après l'expiration de son mandat le 31 juillet 1997, à moins que ne soient appliquées les décisions prises lors de la réunion au sommet de la CEI le 28 mars 1997 en ce qui concerne l'expansion de la zone de sécurité et le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Cette même position a été appuyée par le Parlement géorgien dans une résolution sur la poursuite de la présence des forces armées russes sous l'égide de la CEI dans la zone du conflit en Abkhazie, adoptée le 30 mai 1997. Les dirigeants géorgiens ont toutefois souligné que, même en cas de retrait de la force de maintien de la paix de la CEI, la partie géorgienne ne reprendrait pas les hostilités. Le 23 juin, la Douma d'État de la Fédération de Russie a adopté une résolution dans laquelle, notamment, elle demandait au Président de la Fédération de Russie d'entreprendre des efforts afin que la force de maintien de la paix de la CEI continue à être présente dans la zone du conflit en Abkhazie (Géorgie) après l'expiration de son mandat le 31 juillet 1997. À la suite de l'adoption de cette résolution, le Secrétaire du Conseil de la défense de la Fédération de Russie, M. Youri Batourine, s'est rendu à Tbilissi au début de juillet et aurait examiné avec les dirigeants géorgiens la question de la présence de la force de maintien de la paix de la CEI dans la zone du conflit.

9. Durant la période examinée, un certain nombre de hauts responsables de l'OSCE se sont rendus en Géorgie et ont examiné les questions relatives au conflit en Abkhazie. Ces personnalités ont été le Secrétaire général de l'OSCE, M. Giancarlo Aragona (deuxième quinzaine d'avril), le Haut Commissaire pour les minorités nationales, M. Max Van der Stoep (deuxième quinzaine de juin), le représentant du Président en exercice de l'OSCE, M. Jørgen Viggo Andersen (mi-mai), et le Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et Rapporteur spécial sur la situation en Abkhazie, M. Wojciech Lamentowicz (fin juin). MM. Andersen et Lamentowicz sont allés également à Soukhoumi. La Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mme Lenny Fisher, s'est rendue à Tbilissi au début de mai. Des représentants de l'Union européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement sont allés au barrage de l'Ingouri (situé du côté géorgien de la ligne de cessez-le-feu) et à la centrale hydroélectrique de l'Ingouri (du côté abkhaze) afin d'apporter leur concours aux deux parties pour la remise en état de ces aménagements importants sur le plan économique.

10. À la mi-avril 1997, les Ministères des télécommunications de la Géorgie et de la Fédération de Russie ont appliqué la décision qu'ils avaient prise auparavant (S/1997/340, par. 6), aux termes de laquelle toutes les communications téléphoniques extérieures à destination et en provenance de l'Abkhazie devraient être acheminées par Tbilissi au lieu de passer par le territoire de la Fédération de Russie. La partie abkhaze a protesté contre cet accord et refusé d'utiliser les nouvelles lignes téléphoniques, ce qui a coupé du monde extérieur la population de l'Abkhazie. À titre de représailles, elle a considérablement réduit les livraisons d'électricité à la Géorgie en provenance de la centrale de l'Ingouri. Malgré les tensions qui en ont résulté, les deux parties ont établi des contacts directs afin d'examiner les questions relatives à l'énergie et aux communications. Toutefois, les problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution définitive.

11. Durant la période examinée, d'autres initiatives ont été prises afin de renforcer la paix, la sécurité et la coopération dans la région. Le 31 mai 1997, des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et des républiques, régions et districts de la Fédération de Russie qui forment le Caucase du Nord se sont réunis à Kislovodsk (Fédération de Russie) et ont adopté une déclaration sur la compréhension mutuelle, la paix et la concorde interethnique dans le Caucase. Se déclarant résolu à contribuer à une paix durable dans la région, les participants à la réunion ont notamment condamné l'emploi de la force sous toutes ses formes pour résoudre les différends entre eux, ainsi que le terrorisme sous toutes ses manifestations. Ils ont appuyé le respect des droits de l'homme et le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers.

### III. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

12. La situation de la majeure partie de la population civile demeure extrêmement difficile dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie) : les disponibilités alimentaires sont généralement très insuffisantes, notamment pour les personnes âgées; le secteur des services sanitaires s'est pratiquement effondré; les logements sont inadéquats et les écoles très mal équipées, manquent des fournitures de base. On note toutefois quelque progrès au cours des trois derniers mois, en raison principalement des efforts des organismes d'aide et aussi du fait que les conditions météorologiques se sont améliorées.

13. Au cours des trois derniers mois, les organismes humanitaires, et notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins sans frontières (MSF-France), ont renforcé leurs programmes en Abkhazie. Le HCR en particulier a lancé des programmes de réparation d'urgence dans une trentaine d'écoles; développé son programme agricole, distribuant des semences et des engrais aux familles les plus vulnérables dans l'ensemble de la région; et fourni des matériaux pour la construction de logements à l'intention des civils dans le besoin à Gali, de même que du matériel spécialisé pour les établissements hospitaliers et autres structures sanitaires dans le sud de l'Abkhazie. Outre son programme en cours, visant spécifiquement à fournir des denrées alimentaires et une assistance aux civils médicalement vulnérables, le CICR achèvera sous peu une évaluation de la situation de la population de la vallée du Kodori qui demeure presque entièrement coupée des autres régions de la Géorgie. MSF-France, avec l'appui de l'UNICEF, a lancé une campagne spéciale de lutte contre la poliomyélite à l'intention des enfants. L'organisation a également intensifié ses efforts afin de combattre la tuberculose qui s'est répandue dans toute la région. Le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU a affecté un agent international à son bureau auxiliaire de Soukhoumi, afin d'améliorer la coordination générale entre les organisations humanitaires, ainsi qu'entre ces dernières et la MONUG. Divers donateurs, notamment des représentants de l'Allemagne, du Danemark, des États-Unis, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Union européenne se sont rendus dans la région; leurs visites ont permis aux organisations humanitaires, et notamment au HCR, d'évaluer la situation sur le terrain.

14. Les membres du Conseil se souviendront qu'il a été mis fin au financement de certains programmes d'aide humanitaire qui opéraient dans le secteur de

Zugdidi et qu'en conséquence les organisations non gouvernementales ont cessé de distribuer des vivres et des médicaments (voir S/1997/340, par. 14). Les personnes déplacées n'ont pas protesté contre l'arrêt de ces programmes, mais il y a eu plusieurs manifestations demandant au Gouvernement de verser les indemnités mensuelles dues à ces personnes, et dont les échéances ne sont toujours pas honorées. Les ONG et les organisations humanitaires continuent d'opérer dans la région de Gali. Toutefois, en raison du danger des mines et de l'absence de protection efficace, elles limitent leurs activités aux zones adjacentes à la route principale qui traverse le secteur (M-27) et desservent rarement les régions éloignées qui ont le plus besoin d'aide. La MONUG a offert ses services à diverses organisations humanitaires et, depuis avril, elle aide le CICR à acheminer des secours humanitaires jusqu'au village de Primorsk. Certaines ONG se sont parfois efforcées de lancer des programmes humanitaires dans la vallée du Kodori.

15. On a noté un accroissement sensible des retours volontaires des personnes déplacées du secteur de Zugdidi vers le district de Gali au cours des trois derniers mois. Certains de ces retours sont peut-être liés au fait que le printemps est la saison des semailles. Toutefois, la plupart des rapatriés semblent décidés à rester. D'après les estimations jusqu'à 50 000 civils sont maintenant établis dans le district de Gali, y compris dans les secteurs situés au nord-ouest et au sud-est du canal de Gali.

16. Le Bureau des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a poursuivi ses activités. Le 1er juillet 1997 il a ouvert de nouveaux locaux dans le centre de Soukhomi, qui se trouvent à l'extérieur de l'enceinte de la MONUG, ce qui facilitera l'accès de la population locale au personnel du Bureau et aux publications relatives aux droits de l'homme.

17. Un mémorandum d'accord concernant le Bureau des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme a été signé par le fonctionnaire responsable chargé des droits de l'homme et le Secrétaire général de l'OSCE, le 25 avril 1997. Le fonctionnaire détaché par l'OSCE sera affecté au Bureau, dès que l'ONU et l'OSCE auront arrêté les modalités financières.

#### IV. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

18. La MONUG continue d'opérer dans les zones d'armement limitée des secteurs de Zugdidi et de Gali et dans la vallée du Kodori. Comme il a été indiqué précédemment (voir S/1997/340, par. 18), l'arrivée de véhicules, notamment de véhicules résistant aux mines, et la reprise des travaux d'asphaltage des principales artères dans le secteur de Gali qui se poursuivent se sont révélées efficaces. Si certaines zones sont toujours considérées comme dangereuses, les observateurs sont maintenant en mesure de patrouiller l'ensemble du secteur. Le nombre d'observateurs militaires a été ramené à 116 (voir annexe). On se souviendra qu'à la suite d'un examen détaillé des besoins opérationnels de la MONUG, il a été estimé qu'avec 106 observateurs, la Mission devrait pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par la résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994. Les effectifs de la Mission continueront d'être réduits progressivement pour atteindre le niveau recommandé de 106 en novembre 1997.

/...

19. Le 2 mai, la MONUG a rouvert la base d'Adjara, dans la vallée du Kodori, qui avait été fermée durant l'hiver et pendant la réfection d'une section de la route d'accès qui avait été rendue impraticable par un glissement de terrain (voir S/1997/340, par. 20). Le mauvais état des routes demeure le principal obstacle à l'organisation de patrouilles dans le secteur car les pluies entraînent fréquemment des éboulements.

20. Le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI a continué à présider les réunions quadripartites hebdomadaires auxquelles participent le Chef des observateurs militaires de la MONUG et des représentants de la police, de la milice des services de sécurité et de l'administration locale géorgiens et abkhazes. Ces réunions ont été tenues régulièrement pendant la période à l'examen, à l'exception des 2 et 9 juillet; la partie abkhaze en effet n'a pas participé aux réunions prévues à ces dates pour protester contre ce qu'elle a appelé infiltrations continues de groupes armés géorgiens en Abkhazie. Au cours des deux mois précédents, les représentants abkhazes et géorgiens ont eu des entretiens bilatéraux, à la suite des réunions quadripartites, afin d'examiner la question de l'échange de prisonniers et de la restitution des corps des personnes qui avaient été tuées pendant les hostilités de 1993. Pendant la période considérée, 42 corps ont été rapatriés en Géorgie et au total 24 prisonniers abkhazes et géorgiens ont été échangés.

21. On se souviendra que la MONUG a fait des efforts énergiques pour accroître la sécurité du personnel de la Mission, notamment par des arrangements avec la force de maintien de la paix de la CEI, de patrouilles effectuées systématiquement par groupes de deux véhicules et la protection des installations et des biens de la Mission 24 heures sur 24. Néanmoins, le personnel et les biens de la Mission ont de nouveau été victimes à neuf reprises d'actes de brigandage et de vols. Lors de l'incident le plus grave, qui s'est produit le 25 avril 1997, un observateur militaire a été cambriolé chez lui sous la menace d'armes par deux hommes qui feraient partie de la milice abkhaze.

## V. SITUATION SUR LE TERRAIN

### A. Généralités

22. La situation dans la zone d'armement limité de Gali, et notamment dans la zone de sécurité, est demeurée instable et tendue. Les actes de violence, y compris les délits de droit commun, sont restés préoccupants pendant la période considérée. Dans la plupart des incidents liés à des mines – mines posées à distance, mines à pression et explosifs –, les cibles visés étaient la force de maintien de la paix de la CEI et la milice et l'administration abkhazes. En mai 1997, quatre engins ont été placés dans divers endroits de Soukhoumi; trois ont été découverts et neutralisés et le quatrième a explosé, tuant un résident. En plus du meurtre tragique de 10 soldats de la force de maintien de la paix de la CEI par un de leurs camarades, lequel s'est suicidé par la suite, il y a eu quatre attaques contre la force de maintien de la paix et la milice abkhaze, qui ont entraîné la mort de trois soldats et d'un milicien et en ont blessé huit autres.

23. La stabilité dans la zone de sécurité et la zone d'armement limité du secteur de Gali continue d'être gravement affecté par le taux élevé des délits

de droit commun, comme les enlèvements, les actes de pillage et les vols à main armée. On signale que de nombreux groupes armés en uniforme auraient infiltré les secteurs de Zugdidi et de Gali. À plusieurs reprises, la milice abkhaze a échangé des feux avec ces groupes; ces incidents ont fait cinq morts parmi les groupes d'infiltration et huit blessés parmi la milice.

24. La milice abkhaze, mal entraînée et sous-équipée, est incapable de contrôler la région. En outre, les maires locaux de la partie inférieure de la région de Gali seraient aux ordres des dirigeants de la "République autonome d'Abkhazie en exil" et refusent de coopérer avec les autorités abkhazes en ce qui concerne l'administration locale. La milice et les autorités abkhazes ont tenté d'établir des postes dans la partie inférieure de la région de Gali, mais la situation dans ce secteur a été considérée comme trop dangereuse.

25. Plusieurs attaques ont été dirigées contre des citoyens et des miliciens abkhazes, et des membres de la force de maintien de la paix de la CEI. Lors de l'incident le plus grave, qui a eu lieu le 1er juin, un véhicule blindé de transport de troupes a sauté sur un engin explosif posé à distance, tuant un soldat et en blessant grièvement un autre.

#### B. Zone de sécurité et zone d'armement limité

26. Dans l'ensemble, les deux parties ont respecté l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou (S/1994/583 et Corr.1, annexe I), en date du 14 mai 1994. La MONUG a signalé 11 violations de l'Accord par la partie abkhaze et 42 par la partie géorgienne. Toutefois, il s'agissait dans la plupart des cas, de violations mineures, qui n'ont pas modifié la situation sur le terrain. La violation la plus grave était la présence d'un char abkhaze dans la zone d'armement limité, à proximité de Ochamchira, le 14 mai 1997. Lorsque des protestations ont été élevées à ce sujet, le Ministre abkhaze de la défense a souligné que le char ne se trouvait pas dans les limites de la zone. Le même argument a été invoqué par le Gouvernement géorgien pour refuser à la MONUG l'accès à une unité d'artillerie au sud de l'Inguri, soupçonnée depuis longtemps de détenir des armes lourdes. Le chef de la Mission examine la question avec attention.

#### C. Vallée du Kodori

27. La situation dans la vallée du Kodori est généralement demeurée calme, à l'exception d'aggravations occasionnelles des tensions résultant des activités de l'armée et de la milice abkhazes dans la région. La police géorgienne continue d'opérer dans le secteur, où sa présence contribue à renforcer la sécurité.

28. Les observateurs de la MONUG ont continué de rencontrer des membres de la force de maintien de la paix de la CEI et de l'armée abkhaze à leurs points de contrôle, dans la partie inférieure de la vallée du Kodori, ainsi que des représentants svanètes; ils entretiennent d'excellents rapports avec la population locale. La Mission a participé à une réunion avec des représentants svanètes, abkhazes, géorgiens et de la force de maintien de la paix de la CEI qui, selon elle, s'est déroulée dans une atmosphère cordiale.

D. Le problème des mines

29. Les mines continuent de poser le problème le plus sérieux dans les zones de sécurité et d'armement limité de Gali. Au cours de la période à l'examen, six incidents qui semblaient avoir pour cible la Force de maintien de la paix de la CEI, les miliciens abkhazes et un citoyen russe se sont produits. En outre, plusieurs engins explosifs ont été trouvés à Soukhoumi et dans la région de Gali et ont été désamorçés par le personnel de la Force.

30. Jusqu'au 18 juin, date à laquelle une explosion s'est produite près du pont principal sur l'Ingouri, la route M-27 était jugée relativement sûre. La MONUG continue de limiter ses déplacements en véhicule et les observateurs prennent les précautions nécessaires lorsqu'ils traversent le secteur de Gali. Des véhicules blindés continuent à escorter les véhicules qui traversent la route principale et effectuent des patrouilles aux alentours. Le projet de revêtement de routes mentionné dans mon précédent rapport (S/1997/340, par. 32) a de nouveau été différé, car les ouvriers hésitent à participer de crainte des mines.

31. La Force de maintien de la paix de la CEI a été la cible d'attaques directes par les poseurs de mines. À la suite de ces attaques et pour essayer de réduire sa visibilité, elle a limité ses activités d'escorte d'autorités abkhazes et d'approvisionnement des miliciens abkhazes. Elle a continué par ailleurs à procéder à des opérations de vérification principalement statiques, mais elle a aussi effectué quelques patrouilles dans le nord de la région de Gali, où le problème des mines n'est pas aussi sérieux.

32. On se souviendra que le Secrétariat attend depuis un certain temps une réponse du Gouvernement concernant la fourniture de véhicules de détection des mines et de personnel d'appui. Il n'en a toujours pas reçu. Dans la mesure toutefois où le personnel de la MONUG ne semble pas être la cible des poseurs de mines, le Chef des observateurs militaires estime que si le déploiement de ces véhicules reste important, il n'est plus urgent. Considérant néanmoins que la situation sur le terrain peut évoluer le Secrétariat continuera à poursuivre cette option.

VI. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES  
EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX  
DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

33. La MONUG continue d'observer les activités de la Force de maintien de la paix de la CEI et de coopérer avec elle. La coopération s'est poursuivie sur le terrain comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 20 janvier 1997 (voir S/1997/47, par. 35). Les chefs des deux missions ont également entretenu d'excellents rapports de coopération bien que celui de la Force de maintien de la paix ait été remplacé.

34. Les membres de la Force de maintien de la paix de la CEI ont été relevés en avril et mai 1997. Les soldats affectés à la Force bénéficient désormais d'une meilleure formation, agissent de façon plus professionnelle et sont plus communicatifs. Compte tenu cependant du danger posé par les mines, ils effectuent peu de patrouilles. Les soldats récemment déployés ont essayé

d'améliorer leurs relations avec la population locale, mais le sentiment antirusse demeure très fort dans la communauté géorgienne du secteur de Gali.

35. Le mandat de la Force devrait prendre fin le 31 juillet 1997. Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 8, plusieurs dirigeants géorgiens, dont le Président Chevardnadze, ont demandé le retrait de la Force à l'expiration de son mandat si les décisions adoptées à la réunion au sommet de la CEI qui a eu lieu le 28 mars 1997 ne sont pas appliquées. Les discussions se poursuivent sur cette question, mais il n'a pas encore été pris de décision finale. De ce fait, la tension continue de monter.

#### VII. ASPECTS FINANCIERS

36. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er janvier 1997 au 30 juin 1998, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

37. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1997, comme il est recommandé au paragraphe 45 ci-dessous, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 31 janvier 1998 serait limité au montant du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/236 (soit l'équivalent de 1 548 375 dollars par mois).

38. Au 30 juin 1997, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUG s'élevait à 5,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 1,7 milliard de dollars.

#### VIII. ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

39. Le Gouvernement géorgien continue de coordonner les activités des donateurs avec l'assistance de différents organismes des Nations Unies et autres organisations internationales. Le 30 mars 1997, le Président Chevardnadze a approuvé un décret portant création d'un Conseil consultatif pour les investissements étrangers chargé de coordonner et de gérer toute l'assistance financière, technique et humanitaire fournie au pays. Depuis lors, le Conseil s'est réuni régulièrement et a approuvé plusieurs initiatives nouvelles en faveur du développement de la Géorgie. Le secrétariat du Conseil est appuyé par un organisme de coordination de l'aide, institution de la Chancellerie présidentielle, qui a reçu un appui de divers donateurs, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

40. L'économie géorgienne est toujours stable. Dans le secteur social, en revanche, la situation reste grave et préoccupe les autorités locales et la communauté des donateurs dans son ensemble. Le PNUD, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont en train de mener, en coopération avec le Gouvernement géorgien, des études séparées sur divers aspects de la situation sociale. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continuent de suivre l'évolution du secteur de la santé.

41. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Gouvernement a mis au point la note de stratégie de pays qui sera distribuée à la fin de juillet 1997. La note constituera le cadre général de la coordination de tous les programmes d'aide internationaux et comprendra des éléments permettant d'axer l'aide humanitaire sur les besoins d'urgence, conformément aux recommandations de l'Équipe de travail interorganisations pour l'aide humanitaire aux États nouvellement indépendants placée sous la direction du Département des affaires humanitaires.

42. L'approbation par l'Union européenne d'une contribution spéciale de 4 millions d'unités monétaires européennes (ECU) a donné une impulsion au programme de reconstruction. Cette nouvelle contribution devra être étroitement coordonnée avec l'assistance fournie par le PNUD et le HCR pour des activités de reconstruction en Ossétie du Sud.

#### IX. OBSERVATIONS

43. Les perspectives de progrès du processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie se sont améliorées. Les efforts déployés par la Fédération de Russie pour régler la situation et l'engagement que j'ai pris de renforcer la participation des Nations Unies à ce processus (voir S/1997/47, par. 45 et S/1997/340, par. 39) ont mis en route une série d'initiatives par les parties au conflit. Il est encourageant de constater que les deux parties commencent à faire preuve de plus de souplesse et qu'en dépit de certaines déclarations publiques à l'effet du contraire, un sérieux effort de conciliation et de compromis semble en cours.

44. La réunion de haut niveau qui doit avoir lieu prochainement à Genève avec les deux parties doit permettre à l'ONU d'intensifier encore plus ses efforts. Je rendrai compte au Conseil de sécurité dès que possible des résultats de la réunion, dans un additif au présent rapport.

45. Compte tenu des progrès réalisés dans le processus politique et ayant à l'esprit les effets positifs que la MONUG continue d'avoir sur la situation, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission jusqu'au 31 janvier 1998. Considérant toutefois que le mandat de la Force de maintien de la paix de la CEI vient à expiration le 31 juillet 1997, la question de la prorogation du mandat de la MONUG devrait être examinée rapidement par le Conseil si les décisions prises par les gouvernements des États qui constituent la CEI se traduisent par une modification du mandat de cette force. Je tiendrai bien entendu le Conseil de sécurité au courant de tout fait nouveau à cet égard.

46. En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements à mon ancien Envoyé spécial, l'Ambassadeur Edouard Brunner, pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de sa tâche au cours des quatre dernières années. Je voudrais également remercier mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, et le Chef des observateurs militaires, le général de division Harun Ar-Rashid, ainsi que le personnel militaire et civil placé sous leur autorité, du dévouement et de la persévérance avec lesquels ils continuent de s'acquitter, dans des conditions difficiles, des tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité.

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies  
en Géorgie au 10 juillet 1997

| <u>Pays</u>   | <u>Observateurs militaires</u> |
|---|--------------------------------|
| Albanie   | 1                              |
| Allemagne   | 10                             |
| Autriche  | 4                              |
| Bangladesh  | 10                             |
| Cuba  | 4                              |
| Danemark  | 3                              |
| Égypte  | 5                              |
| États-Unis d'Amérique                               | 4                              |
| Fédération de Russie                                | 3                              |
| France  | 5                              |
| Grèce   | 4                              |
| Hongrie   | 5                              |
| Indonésie   | 5                              |
| Jordanie  | 7                              |
| Pakistan  | 7                              |
| Pologne   | 4                              |
| République de Corée                                 | 4                              |
| République tchèque                                  | 4                              |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 8                              |
| Suède   | 5                              |
| Suisse  | 5                              |
| Turquie   | 5                              |
| Uruguay   | 4                              |
| <hr/> Total   | <hr/> 116                      |

